

Rapport n° 10	GROUPEMENT ADMINISTRATION - FINANCES	Imputation budgétaire
Conseil d'Administration du 17 décembre 2012		Chapitre : 011 Article :

**AVENANT A LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE
MONSIEUR JOËL LOUVEAU PAR LE CONSEIL GENERAL**

Conformément à la loi n° 2009-1291 du 26 octobre 2009, les parcs de l'équipement ont été transférés notamment aux départements. A la date du transfert, ces personnels de l'Etat sont mis à disposition du représentant du département.

Monsieur Joël LOUVEAU, agent du parc de l'équipement, a été mis à disposition du SDIS de l'Aisne, par convention avec le Parc, avant ce transfert, afin d'assurer la gestion du service radio du SDIS. Il est, depuis le 1er janvier 2011, mis à disposition du Conseil général dans le cadre de la loi mentionnée ci-dessus.

Afin qu'il puisse poursuivre son activité au SDIS de l'Aisne, le Conseil d'administration a autorisé par délibération en date du 30 janvier 2012 la signature d'une convention de mise à disposition entre le Conseil général et le SDIS pour l'année 2011. A la demande du SDIS, le Conseil général propose de reconduire pour 3 ans cette mise à disposition en signant un avenant à la convention initiale.

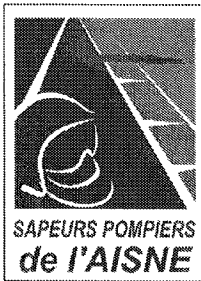
Le projet d'avenant est annexé au projet de délibération.

Il est proposé au Conseil d'administration d'adopter ce projet de délibération et d'autoriser le Président à signer l'avenant à la convention de mise à disposition de Monsieur Joël LOUVEAU par le Conseil général.

Ainsi, il vous est proposé d'adopter le projet de délibération joint au présent rapport.

Le Président,

Thierry THOMAS



Délibération n° 10	GROUPEMENT ADMINISTRATION - FINANCES	Imputation budgétaire
Conseil d'Administration du 17 décembre 2012		Chapitre : 011 Article :

Membres théoriques : 20
Membres en exercice : 20
Membres présents : 11
Votants : 11

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Le 17 décembre 2012 à 17 heures 30, le Conseil d'Administration du SDIS, convoqué le 28 novembre 2012, s'est réuni dans la salle des assemblées du Conseil Général à LAON sous la présidence de Monsieur Thierry THOMAS.

Etaient présents : Monsieur Thierry THOMAS, Président.

I - Membres avec voix délibérative

MM. ~~Jean-Jacques THOMAS~~, Jean-Luc MORAUX représentant Michel CARREAU, Daniel COUNOT, Georges FOURRÉ, Frédéric MATHIEU, ~~Jacques KRABAL~~, Jean-Luc LANOUILH, Pierre-Marie LEBÉE, ~~Jean-Pierre BALLIGAND~~, ~~Jean-Claude CAPPELE~~, Bernard RONSIN, ~~Michel LAVIOLETTE~~, ~~Raymond DENEUVILLE~~, ~~Antoine LEFEVRE~~, Patrick DAY, ~~Paul GIROD~~, ~~Marcel LALONDE~~, Gérard DOREL, Eric MANGIN représentant Gilbert SIMEON.

II - Membre de droit

Monsieur le Préfet de l'Aisne

III - Membres avec voix consultative

M. le Colonel Gilles RAGOT, Directeur départemental
M. le Colonel Stephan ANTHONY, médecin chef départemental,
~~M. le Commandant Eric GODULLA, sapeur-pompier professionnel officier,~~
M. le Capitaine Roger MICHAUX, sapeur-pompier volontaire officier,
M. le Sergent Chef Mickaël MOINAT, sapeur-pompier professionnel non officier,
M. l'Adjudant Chef Denis COUTANT, sapeur-pompier volontaire non officier.

Excusés : M. Grégory CANAL, Sous-Préfet, Directeur de Cabinet du Préfet.

MM. Jean-Jacques THOMAS, Michel CARREAU, Jacques KRABAL, Jean-Pierre BALLIGAND, Jean-Claude CAPPELE, Michel LAVIOLETTE, Raymond DENEUVILLE, Antoine LEFEVRE, Paul GIROD, Marcel LALONDE, Gilbert SIMEON, Commandant Eric GODULLA.

Assistaient à la séance : M. Charles COQUELLE, payeur départemental,
Colonel Christian BOULARD, Lt-Colonel Olivier MAURY, MM. Dominique BOUDESOCQUE, Jean-Noël CANTELLI, Jean-Marc KRIEGER, Mme Christiane CHAUSSON.

**AVENANT A LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE
MONSIEUR JOËL LOUVEAU PAR LE CONSEIL GENERAL**

Vu le rapport n° 10 ;

.../...

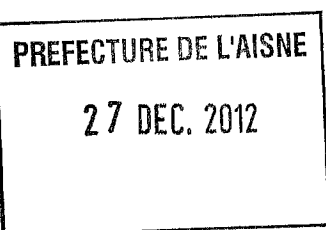
Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuve le projet d'avenant à la convention de mise à disposition de Monsieur Joël LOUVEAU
- autorise le Président à signer la convention.

Le Président,



Thierry THOMAS



**Avenant à la convention de mise à disposition
de M. Joël LOUVEAU, Ouvrier des Parcs et Ateliers,
auprès du Service Départemental d'Incendie et
de Secours de l' AISNE (SDIS 02)**

ENTRE

Le Département de l'Aisne
Représenté par le Président du Conseil général,

D'une part,

et

Le Service Départemental d'Incendie et
de Secours de l'Aisne (SDIS 02),
Représenté par le Président du Conseil d'administration du SDIS dûment mandaté,

D'autre part,

Vu la convention en date du 3 novembre 2011, passée entre le Département de l'Aisne et le SDIS 02, mettant M. Joël LOUVEAU à disposition du SDIS 02 pour une durée d'un an à compter du 1^{er} janvier 2011.

Considérant la nécessité de prolonger la mise à disposition, Il est convenu ce qui suit :

Article 1^{er} : Durée de la mise à disposition

La mise à disposition de M. Joël LOUVEAU est renouvelée pour une durée de trois ans, à compter du 1^{er} janvier 2012.

Article 2 :

Les autres dispositions de la convention restent inchangées.

Fait en double exemplaire
à Laon, le

Le Président du
Conseil général de l'Aisne

Le Président du Conseil d'administration
du Service Départemental
d'Incendie et de Secours de l'Aisne

(prénom, nom et signature)

(prénom, nom et signature)